



Délégation départementale de Loire-Atlantique

Nantes, le 21 décembre 2011

Objet : sur le vote à l'Assemblée nationale de la résolution sur l'accessibilité universelle

Madame La Députée, Monsieur Le Député,

Le 7 décembre dernier, vous avez voté pour l'adoption de la proposition de résolution n°3853 au titre de l'article 34-1 de la Constitution, portant sur l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap (scrutin n°834) déposée par Martine Billard, Députée de Paris.
Or le vote s'est soldé par un rejet de cette proposition.

Nous vous en remerciant grandement de votre vote pour cette résolution.

Sur le résultat du vote, nous avons été profondément **choqués** en tant que promoteur d'une société inclusive, c'est-à-dire qui permet à chacun d'avoir sa place avec ses différences sur la base de la solidarité, de la non-discrimination, de l'accès à tout pour tous.

La majorité des députés qui ont voté contre se sont permis de le faire en contradiction même avec la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, loi-cadre que l'Assemblée nationale a voté, dont vous avez la mission démocratique de mettre en œuvre et le devoir éthique de la faire respecter.

Tous les acteurs de l'Association des Paralysés de France, dont vous connaissez la lutte au quotidien pour une meilleure inclusion citoyenne et sociale, ne peuvent être qu'**indignés** par cette prise de position négative ayant trait à la proposition de Madame Billard qui ne fait que rappeler l'obligation légale prise par la France en accord avec ses engagements internationaux (Convention des Nations-Unies des droits des personnes handicapées).

Cette décision des Députés, n'est pas seulement un signe de mépris aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Elle est une insulte pour des millions d'individus. Car, Madame La Députée, Monsieur Le Député, le Ministère de l'écologie, du Développement Durable, du transport et du logement, en charge de l'accessibilité, estime à 40% la part de la population française qui, au moins une fois dans sa vie, se trouve en situation de mobilité réduite.

L'accessibilité universelle doit être l'affaire de tous, sans exception, sans considération politique ou économique, parce que nous sommes tous concernés.

Nous vous proposons de relancer cette proposition, en tant qu'élu du peuple.

En vous remerciant de votre vote en faveur de cette résolution et en espérant que vous répondrez favorablement à notre proposition, veuillez recevoir, Madame La Députée, Monsieur Le Député, notre sincère respect.

Denyse LE BERRE
Représentante départementale

et

Grégoire CHARMOIS
Directeur de la Délégation

- **Délégation Départementale** : 31, boulevard Einstein – BP 92306 – 44323 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 51 80 68 00 – Fax : 02 40 43 70 15 - dd.44@apf.asso.fr - <http://dd44.blogs.apf.asso.fr>
- **Antenne APF Saint-Nazaire** : 19, rue de Saintonge – 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 22 02 37 – Fax 02 40 42 80 71